

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

MAI 2026

Editorial

Un printemps sous le signe du dynamisme !

Chères Vétrozaines, chers Vétrozains,

Le retour des beaux jours souligne la vitalité de notre commune et nous offre l'occasion de porter un regard fier sur un Vétroz qui prépare son avenir avec sérénité.

La modernisation de la salle polyvalente de Bresse franchit une étape décisive. À la suite d'une étude globale menée avec un bureau d'architecte, nous avons choisi de rompre avec les interventions ponctuelles pour privilégier une rénovation cohérente et durable. Les travaux, prévus de mi-juin à fin septembre, assureront l'étanchéité du bâtiment et incluront de nouveaux équipements sonores et techniques. Grâce à une mise en conformité rigoureuse des installations de sécurité, la capacité pourra être portée à 1 000 personnes, offrant ainsi un espace fonctionnel à nos écoles et sociétés locales. La demande d'autorisation est déposée, les soumissions sont en cours et le crédit complémentaire est désormais sur le bureau du Conseil général. Nous ferons au mieux pour minimiser les désagréments et offrir, dès la rentrée, une salle de qualité.

En parallèle, le Conseil municipal passe à l'action pour notre autonomie énergétique en créant une société commune avec Innergia et Primeo Energie. Ce partenariat s'appuie sur une feuille de route rigoureuse pour piloter cette transition, sans peser sur les finances courantes de la commune. Dans cette même optique de simplification, le remplacement d'un chauffage par une pompe à chaleur ne nécessite plus, depuis le début de l'année, que d'une simple procédure d'annonce.

La confiance repose aussi sur une gestion plus objective. En effet, l'analyse des dépôts auprès d'ECOBOIS révèle que 76 % d'entre vous déposent déjà moins de

500 kg de déchets par an. En ajustant, dès janvier 2026, la limite de prise en charge à 500 kg par ménage nous souhaitons rétablir un équilibre nécessaire afin que les habitants vivant en appartement ne contribuent pas de manière disproportionnée. Cette mesure d'équité vise avant tout à stabiliser vos taxes sur le long terme.

Enfin, nous célébrons les 50 ans du Ski-Club Vétroz et de l'APEV. Ces jubilés, couplés aux Mérites sportifs et culturels, aux festivités de Carnaval des écoles et la 10^{ème} édition de Vétroz Bouge, démontrent la richesse humaine de notre village.

C'est avec détermination et optimisme que nous continuerons à agir pour votre qualité de vie.

Beau printemps à toutes et à tous !



Fabien Papilloud,
Votre Vice-Président

DANS CE NUMÉRO

Bibliothèque	2-3
Vétroz Bouge	4
Mot du Président	5
Mérites sportifs et culturels	6
Cyberattaque	7
Jubilaires	8
APEV	9
Ecole de Vétroz	9
Ski-Club Vétroz	10
Commission culturelle	11
Envie de devenir bourgeois de Vétroz	12-13
Nouvelle du personnel communal	14
Extrait des décisions du Conseil municipal 1 ^{er} trimestre 2026	15
EcoBois	16-17
Chauffage par des pompes à chaleur	17
Eau potable et auto contrôle	18-19

Bibliothèque

ATELIER D'ÉCRITURE À LA BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ

La bibliothèque a récemment organisé un atelier d'écriture pour adultes débutants, guidés par notre talentueuse Kamiro, écrivaine de Vétroz.

Pas si facile de rédiger ses pensées ! Nos participants ont bravement osé écrire et se frotter à la page blanche. Au travers de petits jeux d'écriture, ils ont appris à laisser courir leur créativité et transformer les idées en mots et en histoires. Ils ont apprivoisé la langue, pour découvrir le plaisir d'écrire, sans pression et dans la bienveillance.

Mais rien de tel que les trésors dévoilés lors de ces ateliers pour vous démontrer leur talent !

« La coccinelle perdue » de T. Praz

C'est une coccinelle pas comme les autres, sans couleur rouge. Elle est noire, avec deux points orange. C'est une coccinelle « SNF » : sans nid fixe. Sa particularité est de voyager au gré des chaussures ou vêtements auxquels elle parvient à s'accrocher. Quand je l'ai rencontrée, elle était en train d'explorer minutieusement une basket de pied gauche, immobilisée sur la terrasse d'une bibliothèque. Inlassablement, elle montait et descendait le long du lacet, comme une promenade méditative. Puis, fatiguée de ce paysage d'autoroute, elle s'aventura sur un terrain encore inexploré, comme un désert blanc, doux sous ses pattes animées par la curiosité. Il s'agissait des chaussettes du porteur de baskets...

Exercice : choisir une histoire connue et la réécrire en changeant d'époque :

« L'histoire de C.R. » de L. Jessen

C'était une belle journée ensoleillée et C.R. trainait sur le canapé. «Bing», un message de sa mère : «Grand-mère est malade. Passe au supermarché pour chercher sa commande et la lui amener. Merci, à +, bisou». C.R. se motive, lui renvoie un pouce et se prépare.

Elle met son casque rouge, prend son e-bike et se met en route. Devant le supermarché traîne Lulu. Il a trois ans de plus que C.R. et adore l'embêter. Quand C.R. ressort du magasin, Lulu lui lance : «Tu vas où, C.R.?» «Laisse-moi tranquille, je dois aller voir ma grand-mère.» «Et tu lui amènes toutes ces bonnes choses?» C.R. ne répond pas et s'en va. Lulu essaie



de la suivre avec sa trottinette électrique, mais C.R. est plus rapide. Elle laisse Lulu derrière. Mais les raccourcis, il les connaît. Et il réussit à arriver en premier.

A l'interphone il fait croire à la grand-mère qu'il est sa petite-fille et elle le laisse entrer. La grand-mère retourne directement au lit et Lulu qui a faim, commence à fouiller la cuisine.

Quand C.R. sonne, Lulu se fait passer pour la grand-mère : «Laisse seulement les commissions devant ma porte. Je suis trop malade pour t'accueillir». C.R. repart et Lulu dévore les délicieuses choses que grand-mère avait commandées. Il se remplit bien le ventre, même trop. Il ouvre la fenêtre pour respirer un bon coup d'air frais.

Grand-mère s'étonne que C.R. ne vient pas la voir et se relève pour voir ce qui se passe. Quand elle arrive dans la cuisine et voit le désordre, elle pousse un cri. Lulu est tellement surpris qu'il bascule, perd l'équilibre et tombe par la fenêtre. Il atterrit dans les cactus derrière la maison.

C.R. qui a eu l'impression que quelque chose ne joue pas, avait fait demi-tour. Elle entend le cri de sa grand-mère et voit Lulu atterrir dans les cactus. Elle le laisse de côté et monte voir sa grand-mère. Elles rangent la cuisine et C.R. prépare un bon thé qui fait du bien à sa grand-mère. Elles voient Lulu repartir, tout embarrassé. Il pousse sa trottinette...

Exercice : rédiger une annonce de rencontre du point de vue d'une fleur qui cherche un pollinisateur :

« Rose cherche six-pattes » de Kamiro

Rose encore bien fraîche cherche bestiole à six pattes pour entretenir son parterre. Se ferait un plaisir de ranger ses épines pour partager un moment et écouter bruisser vos ailes soyeuses. Se trouvant dans un jardin élégant, elle chercherait plutôt un papillon multicolore qu'un bourdon poilu !

Si intérêt, merci d'écrire à : « La Roseraie oubliée, allée des Pétunias, 1963 Point-Vert ».

SAVE THE DATE

La bibliothèque organisera avec Camille Roh, plus connue sous son nom de plume Kamiro, une dédicace sous forme d'« Apéro littéraire » le lundi 1er juin 2026 à 18h30. Ce sera l'occasion de découvrir son nouveau roman « L'épreuve des hommes », de la série « Le voile entre les mondes ». Un moment convivial de lecture et d'échange avec l'autrice autour du verre de l'amitié et de bonnes petites choses à grignoter 😊

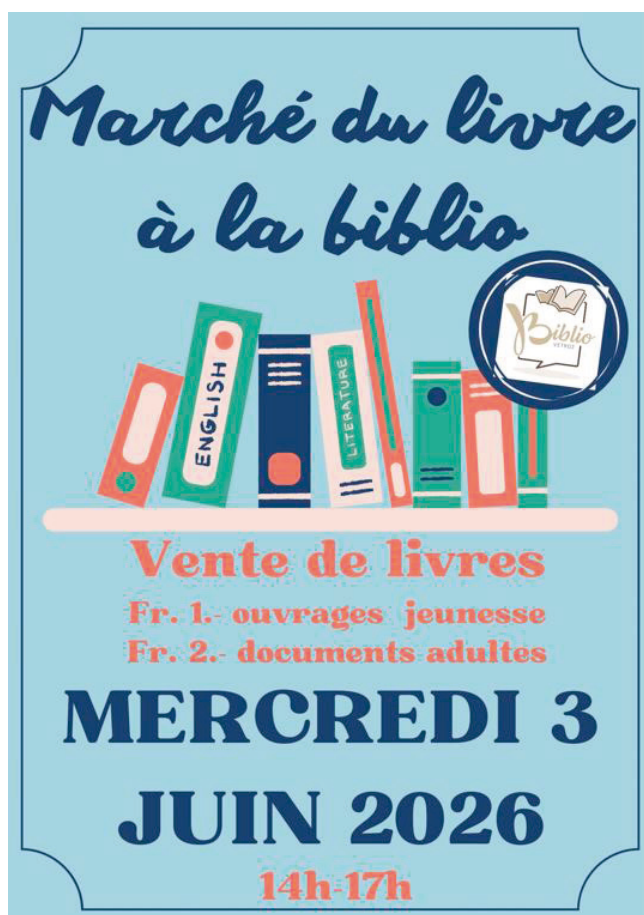
ATELIER « MANCHONS SENSORIELS »

En collaboration avec l'association « Les Made-Laines », portée par Lucie Moix aux doigts de fée, la bibliothèque est devenue cet hiver le point de collecte de pelotes de laine et accessoires. Les bibliothécaires ont également recruté des lectrices-tricoteuses afin de créer des manchons sensoriels qui seront prochainement offerts aux résidents du Foyer Haut-de-Cry, à Vétroz. Ces manchons, inspirés des Twiddle Muffs britanniques, apportent réconfort et chaleur, stimulation sensorielle et aident à réduire l'anxiété auprès de nos aînés. L'atelier a remporté un succès extraordinaire et nous tenons ici à remercier très chaleureusement toutes les généreuses tricoteuses qui ont confectionné de magnifiques manchons colorés et tout doux. Bravo et merci !



MARCHÉ DU LIVRE

Enfin ! la biblio renouvelle sa vente de livres grâce à son Marché du livre qui aura lieu le mercredi 3 juin 2026 de 14h à 17h. Vous y trouverez des ouvrages pour tous les publics, à tout petit prix. Venez nous rendre visite sur la terrasse, on se fera un plaisir de vous accueillir ! Le service du prêt sera également opérationnel 😊



Le Trio de la biblio 027.345.37.84
bibliotheque@vetroz.ch - <http://vetroz.bibliovs.ch>

Vétroz Bouge : prêts pour la 10^e édition ?

Hey Vétrozaines et Vétrozains, il est temps de bouger ! Durant tout le mois de mai, la commune participera une nouvelle fois au défi national « La Suisse bouge ». Et cette année marque la 10^e édition de Vétroz Bouge ! Pour cette édition 2026, un double défi nous attend : représenter Vétroz face à la Suisse entière et dépasser le nombre de minutes de mouvement réalisées l'an dernier.

Pour y parvenir, chacun peut participer à sa manière : en marchant, en courant, en pédalant ou simplement en bougeant au quotidien. Toutes les minutes comptent et peuvent être enregistrées grâce à l'application mobile « Duel intercommunal Coop », active du 1er au 31 mai.

Vous pourrez également participer aux nombreuses activités proposées dans le programme officiel, qui

sera distribué mi-avril dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Et pour bouger librement durant le mois de mai, l'ASOV proposera aussi des parcours dans les cours d'école ainsi qu'un parcours dans la commune avec des QR codes, pour découvrir Vétroz tout en se mettant en mouvement.

Se motiver, se rencontrer, découvrir les activités de la commune et partager de bons moments : voilà l'esprit de Vétroz Bouge !

Alors rendez-vous dès le 1er mai pour faire bouger Vétroz !

Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable



Mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Les fanfares Union et Concordia, les Tambours de Vétroz, ainsi que le Chœur Mixte Ste Marie Madeleine ont animé en ce début d'année de magnifiques concerts. Il faut relever que nos deux fanfares ont brillamment défendu les couleurs de Vétroz en catégorie excellence, le 14 mai à Bienne lors de la Fête fédérale des musiques. La sociétaire du Ski Club Vétroz, Camille Rast est devenue vice-championne olympique. Cette médaille d'argent est un fabuleux résultat. Le club de ski à l'occasion de ses 50 ans en collaboration avec la Municipalité aura le plaisir de recevoir Camille qui porte avec fierté la réputation sportive de Vétroz sur la scène mondiale. La réception officielle aura lieu le dimanche 31 mai prochain. L'évènement se déroulera à Bresse.

Le Conseil communal de Vétroz a le plaisir d'accueillir en son sein un nouveau membre, Monsieur Julien Girod, qui a pris ses fonctions le 1er avril 2026. Dans un premier temps, il reprendra le dicastère ainsi que les activités de son prédécesseur. L'arrivée de ce nouveau conseiller permettra à l'Exécutif vétrozain de procéder à une nouvelle appréciation organisationnelle, pour évaluer les forces en présence afin identifier les opportunités additionnelles au sein de la nouvelle composition du Conseil communal.

Permettez-moi de vous présenter brièvement notre nouveau conseiller : Né en 1979 à Sion et originaire de Monthey, Monsieur Girod a effectué l'ensemble de sa scolarité à Vétroz. Il est père de cinq enfants.

Après une formation d'instructeur de plongée, il a vécu plus de cinq ans en Indonésie où il a pu pratiquer sa passion. De retour en Suisse, il s'est formé comme infirmier spécialisé en soins d'urgence et exerce aujourd'hui au RSV sur le site de Sion.

Sur le plan politique, il est actuellement député suppléant au Grand Conseil. Il a également siégé au Conseil général de Vétroz jusqu'au 10 mars 2026. Passionné de course à pied, il participe régulièrement à des trails.

Je remercie chaleureusement Monsieur Julien Girod pour son nouvel engagement au service de la population vétrozaine. Je lui adresse la plus cordiale des bienvenues et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au service

de la communauté. Le 30 mars, plusieurs collaborateurs de l'administration ont été assermentés par Monsieur Jean-Maurice Clerc, le préfet du district de Conthey. Ces personnes pourront sévir lors des incivilités constatées, en particulier lors de déchets jetés dans la nature.

Je tiens aussi à souligner l'excellent travail de tous les collaborateurs de l'administration communale. Les tâches sont gérées avec beaucoup de compétences par les différents chefs de service et le secrétaire communal.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement Olivier Cottagnoud pour les 17 années d'engagement au sein du Législatif et de l'Exécutif de Vétroz.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous adresse mes meilleures salutations.

Pour le conseil municipal,
Pierre-Michel Venetz, Président



Mérites sportifs et culturels 2025

Le 20 décembre dernier s'est tenu le traditionnel concert de Noël de la fanfare Concordia et de la fanfare de l'Union. À cette occasion, et comme le veut la tradition, le Conseil municipal a eu le plaisir de procéder à la remise des mérites sportifs et culturels.

Ces distinctions visent à récompenser l'engagement, le talent et le rayonnement apportés par les lauréates et lauréats de notre commune dans les domaines sportifs et culturels..

Ont été récompensés en 2025 :

1. Mérite sportif individuel

décerné à Asia Soraya Melis pour ses titres de championne suisse de tir à l'arc outdoor (U15) et de championne valaisanne indoor (U15).

2. Mérite culturel individuel

à Léa Boulnoix pour son titre de championne de sa catégorie soliste du Junior slow Melody contest, championne cadette de la finale toutes catégories et championne JSMC 2025 toutes catégories d'instruments confondus.

3. Mérite culturel collectif

Ecole de musique de l'Union pour son premier prix de la catégorie show au festival de Grône et 2ème au classement général.



De gauche à droite sur la photo, Sandrine Germanier, représentants de l'Ecole de musique de l'Union, Toraman Kocamaz, Alain Vergère, Daniel Roh, Adélien Sierro, Timéo Sierro, Manuel Ferreira, Léa Boulnoix et Asia Soraya Melis

4. Mention particulière

aux 2 frères Timéo et Adélien Sierro qui se sont distingués de manière exceptionnelle dans le domaine du tambour lors de festival de l'AFTVR, à Hérémece en juin 2025 en remportant chacun le premier prix de leur catégorie.

5. Mention particulière

pour Manuel Ferreira qui a obtenu sa 6ème étoile « Abbott World Marathon Majors » distinction réservée aux coureurs ayant terminé les 6 marathons les plus prestigieux au monde (moins de 22'500 personnes au monde ont obtenu cette distinction)

6. Mention particulière

au Billard Club et Snooker de Vétroz, présidé par Paul-Alain Wenger, pour les 19 médailles remportées sur le plan suisse lors de la saison 2024, notamment par Alain Vergère et Toraman Kocamaz.

La Commune adresse ses plus sincères félicitations à toutes les personnes récompensées. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance et leur souhaitons encore de nombreux succès dans leurs projets futurs.

Pour la commission culturelle
Sandrine Germanier, Présidente



La Fanfare de l'Union et la Fanfare Concordia lors des morceaux d'ensemble

Cyberattaque contre la Municipalité

Les services municipaux sont désormais rétablis et l'administration fonctionne normalement. Merci à la population pour sa compréhension face aux conséquences de la cyberattaque d'avril passé. Et merci aussi au personnel communal pour son engagement sans faille durant cette période de crise.

Malgré les difficultés imprévues causées par la cyberattaque dont a été l'objet son prestataire informatique, la Municipalité de Vétroz a pu continuer à offrir presque toutes les prestations attendues par la population.

C'est la flexibilité de notre personnel communal qui a permis de franchir ce cap difficile sans trop de conséquences pour les habitants : il a su s'adapter et s'est mobilisé sans relâche afin de trouver des solutions pragmatiques pour gérer ces journées compliquées. Grâce à cette souplesse, l'essentiel des prestations a pu être assurée avec la mise en œuvre ingénieuse de moyens du bord de sorte que les gens ne pâtissent pas de ces événements imprévus.

Retour à la normale des services communaux

La retenue de la population a aussi facilité la gestion de cette crise : elle a bien compris les messages adressés régulièrement, entre autres par des notifications push, et a évité de surcharger une administration dont les activités étaient tout de même bien perturbées.

Aujourd'hui, l'ensemble des services aux citoyens sont à nouveau opérationnels : guichet, contrôle des habitants, prestations administratives, autorisations de construire, services techniques, communication et accès aux applications métier fonctionnent normalement. Les dernières opérations de trafic des paiements et de facturation qui devaient encore être rétablies sont désormais également opérationnelles.

Les investigations se poursuivent.

Pour l'heure, la Municipalité n'est pas encore en mesure de déterminer de manière définitive ce qu'il est advenu des données hébergées sur le système d'information de son prestataire. Mais les investigations forensiques se poursuivent en étroite collaboration avec les spécialistes mandatés et les autorités cantonales et fédérales.



Dans ce contexte, la Commune continuera d'informer de manière transparente, dès que les analyses permettront d'aboutir à des constats étayés.

Défendre les intérêts de la Commune.

Suite à cette cyberattaque, la Municipalité de Vétroz a déposé une plainte pénale contre X auprès du Ministère public de la Confédération (MPC). Comme cette action a été revendiquée par le groupe Akira qui fait déjà l'objet d'une procédure de la part du MPC, la Municipalité a demandé que sa cause soit jointe à cette première enquête.

Enfin, pour protéger les intérêts de la Municipalité, une requête a été déposée auprès du Service cantonal compétent afin de déterminer si cette situation extraordinaire, qui a empêché l'administration commune de travailler, était éligible pour des prestations de l'assurance-chômage.

Pierre-Michel Venetz,
Président de la Municipalité

Jubilaires

En ce début d'année 2026, le conseil municipal s'est rendu au Foyer Haut de Cry pour souhaiter un joyeux anniversaire à **Mme Janine Mesot**, en compagnie de sa famille.

Plusieurs visites ont suivi aux domiciles de **M. Michel Pillet**, **Mme Maria Fontannaz** et **Mme Simone Vergère** pour partager un apéritif très sympathique avec leurs proches.

Mme Ida Sauthier a soufflé cent bougies le 14 janvier au Foyer Haut de Cry, entourée de ses proches et des représentants des autorités.

Elle a vécu toute sa vie à Vétroz, partageant son temps entre sa famille et le travail de la vigne.

Fille d'honneur à la fanfare L'Union, c'est lors d'un festival qu'elle a fait la connaissance de Martial Sauthier, qu'elle a épousé en avril 1950. 3 enfants, 5 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants sont venus agrandir la famille

« Durant le dernier trimestre 2025, la commune a fêté 7 nonagénaires. **M. Ami Margot** nous a reçu à son domicile pour un sympathique apéritif le 15.10. Il s'est malheureusement éteint en janvier dernier.

En date du 10 novembre, une délégation du conseil communal s'est rendue chez **M. Jacques Jost** afin de le féliciter à l'occasion de son 90^e anniversaire, puis le 26 novembre chez **Mme Letizia Zoppi**. Tous deux nous ont accueillis très chaleureusement.

le 7 décembre dernier, la postière de Vétroz, **Mireille Cottagnoud**, a fêté ses 90 ans. Les anciens du village se souviennent de tous ses services rendus à la population

M. Gomez Mariano s'est rendu à la commune en compagnie de son épouse le 19 décembre afin de recevoir les bons vœux de la Municipalité ».



Madame Cottagnoud



Madame Vergère



Monsieur Pillet



Madame Sauthier



Monsieur Margot



Madame Mesot



Madame Fontannaz



Monsieur Gomez



Monsieur Jost



Madame Zoppi

APEV

L'Association des Parents d'Élèves de Vétroz : des rendez-vous pour les enfants et les familles

L'Association des Parents d'Élèves de Vétroz organise tout au long de l'année différentes manifestations afin d'offrir aux enfants et aux familles des occasions de rencontre, de partage et de convivialité.

Halloween, le marché de Noël, le carnaval, le loto des enfants, la soirée cinéma ou encore la kermesse de fin d'année sont devenus, au fil du temps, des rendez-vous très attendus. Ces animations permettent aux enfants de vivre de belles expériences et aux familles de se retrouver dans une ambiance chaleureuse.

L'APEV aura 50 ans cette année. Une grande fête marquant cet anniversaire se tiendra le 17 avril 2027 à Vétroz, en collaboration avec la fanfare Concordia de Vétroz. Nous nous réjouissons déjà de célébrer ce jubilé avec vous.

Ecole de Vétroz

L'année scolaire 2025-2026 est, à présent, déjà bien engagée. Le premier semestre s'est très bien déroulé. Les activités prévues ont été réalisées conformément au programme et ont pu être menées à bien dans de bonnes conditions. Les élèves ont participé avec intérêt et engagement, ce qui a contribué au bon déroulement des différents projets.

Nous pouvons mentionner ici les grands moments qui marquent chaque année nos mémoires. Le camp d'hiver des élèves de 8H s'est déroulé début janvier et a permis aux élèves de vivre quatre jours ensemble au rythme d'activités comme le ski, le patin à glace, la grimpe. Les journées à ski des élèves de 3 à 7H ont également été organisées et, chaque année, nous sommes heureux de voir tous ces enfants qui progressent, à leur rythme, avec joie et fierté.

Enfin, dernièrement, nous avons vu défiler dans les rues de Magnot tous les élèves pour notre traditionnel cortège de Carnaval. Ce fut une très belle fête, rassemblant petits et grands dans une ambiance conviviale et une joie communicative.

Derrière ces événements se trouve un comité composé de mamans engagées qui donnent de leur temps et de leur énergie pour les organiser. Tout est réalisé bénévolement, avec beaucoup de plaisir et l'envie d'offrir aux enfants de jolis souvenirs. Quelle grande joie pour nous d'accueillir de nombreuses familles, avec des enfants tout heureux d'en profiter pleinement, et qui nous encouragent à poursuivre notre mission.

Notre association est également ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer, donner un coup de main lors d'une activité ou rejoindre le comité. Chaque aide, petite ou grande, est précieuse.

Nous sommes heureuses de pouvoir contribuer, à notre manière, à faire vivre Vétroz et à proposer de belles animations pour les enfants et les familles.

La direction des écoles



Ski-Club Vétroz

50 ans de passion et de convivialité sur les pistes valaisannes

Fondé en 1976, le Ski-Club Vétroz (SCV) célèbre cette année ses 50 ans d'existence, un demi-siècle d'engagement sportif et social au cœur de la commune et du Valais romand. Avec plus de 350 membres, le SCV est un acteur incontournable de la promotion du ski et du snowboard dans la région.

Chaque hiver, le club accueille 70 à 80 enfants dans ses cours de Noël, encadrés par des moniteurs et prémoniteurs formés par Jeunesse & Sport. Des sorties dominicales, des concours internes et des sorties de deux jours permettent à tous les membres, jeunes et moins jeunes, de progresser, de se divertir et de partager des moments conviviaux sur les pistes valaisannes. En été, le club organise également des activités et un souper pour clôturer la saison.

Le Ski-Club Vétroz s'appuie sur des valeurs fortes : passion, plaisir, esprit d'équipe, engagement local, formation et transmission intergénérationnelle. Ces principes guident chaque activité et permettent au club de rester dynamique, tout en favorisant la relève et l'implication des jeunes dans la vie associative.

Jubilé des 50 ans : un week-end festif à Vétroz

Pour marquer ce demi-siècle de passion, le SCV organise un week-end exceptionnel les 29, 30 et 31 mai 2026, à l'école de Bresse, mêlant sport, culture et festivités.

Cet événement est rendu possible grâce à un comité ad hoc extraordinaire, réunissant deux anciens présidents du club ainsi que plusieurs membres tous autant investis et passionnés. Le club compte également sur la participation et l'enthousiasme des citoyens de Vétroz pour faire de ce week-end une fête !

Vendredi 29 mai : Tournoi de Jass et repas

Le week-end débutera par le traditionnel tournoi de Jass, suivi d'un repas convivial pour lancer les festivités dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Samedi 30 mai : Joutes sportives et Open Air

Dès le matin, les équipes participeront aux joutes sportives, ouvertes aux sociétés du village et jeunes du district. Tout au long de la journée, des stands proposeront restauration et animations pour le public.

En soirée, la cours de Bresse se transformera en scène de concert Open Air, avec les groupes Dusk, Anach Cuan et Fifteen Coverband.

Dimanche 31 mai : Table ronde des sportifs et brunch

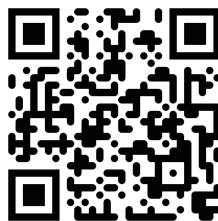
Le point culminant du week-end sera une table ronde exceptionnelle réunissant des figures importantes du ski suisse. Cette rencontre, animée par John Nicolet, permettra de partager expériences, défis sportifs et réflexions sur l'évolution du ski alpin.

Le club a l'honneur de compter sur la présence de Camille Rast, championne du monde, vice-championne olympique et membre du Ski-Club Vétroz ainsi que Malorie Blanc, championne du monde juniors et 2ème de coupe du monde de descente.

La matinée se poursuivra avec un brunch festif, dans une ambiance d'après-ski conviviale, offrant un moment privilégié de rencontre entre sportifs, membres et familles.

Les places pour ces différents événements sont limitées, réservez vos billets sur

<https://ski-vetroz.ch/50>



et suivez-nous sur notre page instagram.

Nous nous réjouissons de partager ces trois jours de fêtes avec vous !

Commission Culturelle

Le 13 mars dernier les habitants de Vétroz ont pu profiter d'une magnifique excursion à la Fondation Opale pour la visite guidée de l'exposition Racine. Une soixantaine d'œuvres nous ont été présentées à travers un parcours poétique.

La visite s'est clôturée autour d'un apéritif convivial.



En date du 1er mai, Vétroz s'est retrouvé le nez dans les étoiles au centre scolaire des Plantys.

L'Observatoire de Genève et le Pôle de Recherche National PlanetS, en partenariat avec la Commission culturelle de la commune, ont animé une journée dans l'immensité de l'Univers à travers une expérience immersive dans le planétarium itinérant de l'Observatoire.

Découverte du ciel nocturne, missions spatiales, planètes de notre système solaire, exoplanètes, étoiles et galaxies ont été au menu de ce voyage dans l'Espace.

Pendant la journée, les classes de 7 et 8 H sont parties à la découverte des exoplanètes avec les personnages de la série de bande dessinée Salomé et ont pu poser toutes leurs questions à un astrophysicien.

En soirée, des spectacles dans le planétarium ont été proposés aux résidents et résidentes de la commune. Une conférence sur les exoplanètes de Stéphane Udry, professeur au département d'astronomie de l'Université de Genève, co-directeur du Pôle de Recherche National PlanetS et ancien directeur de l'Observatoire de Genève, est venue conclure cette folle journée d'exploration spatiale.

Prochaine animation prévue : un spectacle de magie ! réservez déjà la date du 21 juin, et restez attentifs aux flyers de la commission culturelle.



Pour la Commission culturelle,
Sandrine Germanier, présidente

Envie de devenir bourgeois de Vétroz ? Offre à tarif très réduit jusqu'à fin 2026



Le Relais du Valais accueillera la Fête de la Bourgeoisie le dimanche 30 août.

Beaucoup d'habitants de Vétroz sont profondément attachés à leur commune de résidence. Sans toutefois en être bourgeois. Récemment constitué séparément, le Conseil bourgeoisial propose une action spéciale aux intéressés de devenir bourgeois de Vétroz. A des conditions préférentielles et très favorables offertes jusqu'au 31 décembre 2026.

Les dispositions pour devenir bourgeois sont régies par un Règlement plutôt complexe que le nouveau Conseil bourgeoisial entend d'ailleurs prochainement réviser et simplifier. Toutefois, dans l'intervalle, il propose déjà aux citoyennes et citoyens vétrozains qui sont déjà valaisans une procédure rapide et aisée. Et surtout à des conditions financières avantageuses.

Des réductions jusqu'à 50%

En effet, jusqu'à la fin de l'année, l'agrégation d'une famille complète ne coûtera que 2000 francs (au lieu de 3000). Pour un adulte seul, la réduction sera même de moitié : 1000 francs (au lieu de 2000 francs). Idem pour un enfant mineur dont l'un des parents est déjà bourgeois : le tarif est baissé de 500 francs à 250 francs.

Devenir bourgeois s'est s'ancrer encore un peu plus dans le terroir vétrozain. C'est marquer son attachement à la vie, à la culture et aux traditions locales. C'est aussi favoriser la transmission entre générations.


Pour plus de détails, on peut consulter le flyer ci-contre. Et pour solliciter son agrégation à la Bourgeoisie de Vétroz, un bref courriel suffit à l'adresse : bourgeoisie@vetroz.ch.

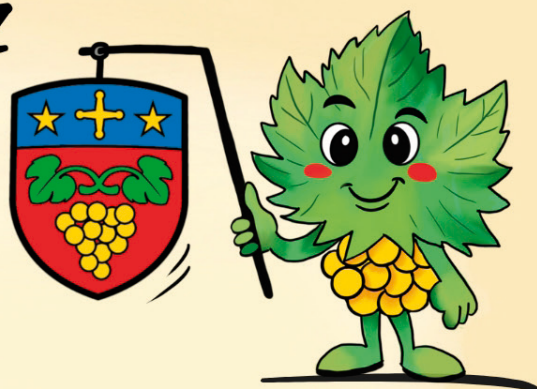
Fête de la Bourgeoisie le 30 août

Par ailleurs, suite à la réussite de l'an dernier, la Fête de la Bourgeoisie sera reconduite cet automne aussi. Elle se déroulera le dimanche 30 août sur la terrasse du Relais du Valais et sur la place entre l'église et le restaurant. Et bien sûr, elle sera ouverte à toutes et à tous, bourgeois ou pas !


Le Conseil bourgeoisial de Vétroz

BOURGEOIS DE VÉTROZ


 **Héritiers du terroir**
Acteurs d'aujourd'hui




La Bourgeoisie, c'est quoi ?



Un patrimoine vivant : forêts, terres, ressources.
Une communauté engagée pour Vétroz.
Une transmission entre générations.

Tu pourrais en faire partie !


T'ancrer durablement ici.
Participer à la vie locale.
Profiter de droits liés au patrimoine.

Comment devenir bourgeois ?


Si tu as le droit de cité valaisan et que tu as habité à Vétroz durant 5 ans au minimum :

 Tu déposes ta demande : un petit courrier et c'est parti !
On étudie ton dossier : on prend soin de chaque demande.
L'Assemblée décide : oui, c'est officiel !

Et ça coûte combien ?

	Jusqu'au 31.12.2026	Dès le 01.01.2027
Famille	CHF 2'000	CHF 3'000
Enfant mineur d'un parent bourgeois	CHF 250	CHF 500
Adulte	CHF 1'000	CHF 2'000

Conseil Bourgeoisial - Rte de l'Abbaye 35 - 1963 Vétroz
079 726 34 40 bourgeoisie@vetroz.ch

Infos et règlement : <https://vetroz.ch/autorites/bourgeoisie/>



Nouvelles du personnel communal

Durant le premier trimestre 2026, une nouvelle collaboratrice est entrée au service de la municipalité. **Mme Rita Andrade Costa** est venue renforcer l'équipe de l'administration générale au service du Contrôle des habitants.

Nous lui souhaitons beaucoup d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions.



de l'équipe des travaux publics. D'un naturel jovial et toujours prêt à partager un moment convivial, mais aussi travailleur dévoué, il a largement contribué à l'entretien de notre territoire communal. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle étape de vie, entouré de ses proches, de ses petits-enfants et des copains.

La Municipalité leur adresse ses plus sincères remerciements pour leur engagement et les nombreuses années consacrées au service de la collectivité vétrozaine !

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz

Ce début d'année a également été marqué par le départ à la retraite de deux fidèles collaborateurs :

Après de nombreuses années consacrées au service de la Municipalité, **Mme Claudine Roh** s'apprête à profiter d'une retraite bien méritée. Durant 11 ans, elle a pris grand soin de nos structures de la petite enfance en tant qu'employée de nettoyage, accomplissant son travail avec rigueur, discrétion et beaucoup d'attention. Nous lui souhaitons une magnifique retraite, remplie de voyages, de découvertes et de belles aventures.

De son côté, **M. Robert Pillet** a terminé son activité le 28 février dernier, après 17 années passées au sein



Extrait des décisions du Conseil municipal 3^e trimestre 2025 - 1^{er} trimestre 2026

Service technique

- Adjuge les travaux de chemisages des conduites d'eaux usées à Swissreline.
- Attribue les travaux pour la réfection de la Place du Four à Implenia SA.
- Attribue les travaux dans le cadre du projet de sécurisation de la Morge (Secteurs T1 et T4) à Rithner SA.
- Valide le principe du projet de sentier de la vallée – Ravine Ecarré (Ardon-Vétroz) pour la création sur le chemin pédestre de Servaplane d'une passerelle. Projet commun avec la commune d'Ardon.
- Attribue à FASA SA la fourniture des couvercles et cadres de regards.
- Décide de prendre en charge 500 kg de déchets par ménage à la déchetterie d'Ecobois pour l'année 2026.
- Adjuge les travaux de taconnage de route à l'entreprise Sebacar Sàrl.

Constructions et sécurité

- Décide de limiter la capacité d'accueil à 300 personnes dans la salle de gymnastique de Bresse et à 480 personnes dans la salle de gymnastique des Plantys.
- Valide et diffuse la communication du canton quant aux inspections périodiques de sécurité incendie pour les établissements publics.

Divers

- Valide la budget 2026 ainsi que le plan financier 2027-2030.
- Etabli et valide le plan de travail de la Municipalité pour l'année 2026, il valide également la récurrence de ses séances chaque 3 semaines.
- Valide l'offre pour l'assurance commerce All Risks Helvetia pour une durée de quatre ans.
- Valide l'offre pour l'assurance RC de la Bâloise pour une durée de trois ans.
- Accepte l'utilisation de routes communales le samedi 29 août 2026 pour la 9e édition du Tour des Stations.
- Fixe pour l'année 2026, l'ouverture hebdomadaire

prolongée des commerces le vendredi jusqu'à 20h00.

- Décide d'entamer les démarches pour le re-audit en vue de l'obtention du Label Gold Cité de l'Energie.
- Prend acte de la démission du Conseiller Municipal Olivier Cottagnoud au 31.03.2026 et de l'élection de Julien Girod au poste de Conseiller Municipal dès le 1er avril 2026.

Ressources humaines

- Valide l'engagement de Loïc Devaud au poste d'éducateur de l'enfance à 55% aux structures de la petite enfance.
- Valide l'engagement de Rita Andrade Costa au poste de collaboratrice administrative à 20% jusqu'au 31 janvier 2026, puis à 60% dès le 1er février 2026.
- Prend acte du départ à la retraite de Robert Pillet, collaborateur au travaux publics pour le 28 février 2026.
- Prend acte du départ à la retraite de Claudine Roh, employée de nettoyage pour le 31 janvier 2026.
- Prévoit favorablement, à l'intention du Canton, la nomination de Burhan Dzeliloski au poste de substitut au teneur des registres d'impôts et du cadastre.
- Prend acte du départ à la retraite d'Isabelle Favre-Bulle, responsable des structures de l'enfance au 30.06.2026.
- Décide d'engager Sébastien Germanier, au poste de collaborateur au sein de l'équipe des travaux publics à 100% au 1er juin 2026.

Pour le conseil municipal,
Pierre-Michel Venetz, Président



Communication Modification de la prise en charge des déchets à la déchetterie ECOBOIS dès janvier 2026

Mesdames, Messieurs,

Sur la base des chiffres collectés en 2024, la commune a procédé à une analyse détaillée des apports en déchetterie : volumes pesés, types de déchets déposés et profils des utilisateurs (particuliers, associations ou entreprises).

Fréquentation du site

L'analyse met en évidence la répartition suivante :

- 2034 entités n'utilisent pas ECOBOIS (45%)
- 1403 entités amènent 500 kilos ou moins. (31%)
- 552 entités livrent entre 500 et 1000kg (12%)
- 470 entités livrent entre 1000kg et 2000kg (11%)

Cela montre que la grande majorité des usagers, près de 76 %, dépose des quantités limitées, inférieures à 500 kg par an. L'analyse révèle également que :

- Certaines entreprises utilisent leur carte d'accès communale pour évacuer des déchets qui devraient être pris en charge par leurs propres moyens, conformément au règlement actuel en vigueur.
- Un essai réalisé il y a quelques années pour abaisser la limite d'apport à 1 000 kg n'avait pas entraîné de baisse significative des volumes.
- De nombreux déchets pouvant être déposés dans les Ecopoints ou les moloks se retrouvent à la déchetterie, générant des surcoûts de traitement pour la collectivité.

Situation financière

Nous vous rappelons que la déchetterie est intégrée à un compte autofinancé nommé « Déchets ». Ce dernier est exclusivement alimenté par les taxes citoyennes. La commune ne réalise ni bénéfice ni économie sur ce poste : son rôle est de garantir un équilibre strict entre les recettes et les dépenses.

Ce service n'est donc pas gratuit, mais financé par l'ensemble des citoyens, qu'ils utilisent ou non la déchetterie.

En 2024, la déchetterie a représenté plus de 41 % des charges du compte « Déchets », pour un coût supérieur à CHF 235'000.-, influençant directement le montant des taxes.

Il est également important de rappeler que ces taxes ne sont pas liées aux revenus, mais à la composition du ménage. À titre d'exemple, un parent seul avec des revenus modestes et trois enfants paiera davantage de taxes qu'un couple sans enfant disposant de hauts revenus.

La Municipalité a pour priorité de maintenir ces taxes au niveau le plus bas possible pour l'ensemble de la population. Les taxes 2026 seront facturées début 2027, ce qui permettra, le cas échéant, d'adapter les tarifs en fonction des résultats obtenus.

Coûts de traitement (2024)

En parallèle la Commune a analysé les volumes et les coûts de traitement :

- Bois propre (90CHF/tonne)
216,31 tonnes - CHF 19'467
- Cartons (100CHF/tonne)
33,58 tonnes - CHF 3'358
- Ceps/branches (100CHF/tonne)
31,51 tonnes - CHF 3'151
- Déchets alimentaires (90CHF/tonne)
2,68 tonnes - CHF 241
- Déchets verts (100CHF/tonne)
721,02 tonnes - CHF 74'102
- Encombrants (300CHF/tonne)
406,65 tonnes - CHF 121'995
- Fer à trier (50CHF/tonne)
22,83 tonnes - CHF 1'141

Les cartons et les déchets alimentaires représentent des volumes négligeables et peuvent être traités via les Ecopoints communaux. L'essentiel des apports concerne les déchets verts, les encombrants et le bois propre.

À titre d'illustration, un ménage qui déposait jusqu'ici une tonne de déchets verts verrait une augmentation théorique de CHF 50.00 par an. Cette hausse devrait toutefois être compensée, partiellement ou

totallement, par une baisse des taxes fixes. Seuls les 11 % d'usagers dépassant 1000 kg, ou ceux évacuant principalement des encombrants, connaîtront une hausse réelle de leurs coûts.

Nouvelles dispositions dès janvier 2026

Au vu de ces constats, la Municipalité a décidé d'adapter temporairement les conditions d'accès et les tonnages autorisés jusqu'à fin 2026 :

- La limite annuelle par ménage passera de 2 000 kg à 500 kg
- Ce forfait de 500 kg ne s'appliquera plus aux entreprises.
- Les entreprises pourront continuer à utiliser la déchetterie, mais devront régler sur place le coût effectif de leurs dépôts.
- Les entreprises conserveront toutefois l'accès gratuit aux Ecopoints et aux moloks.

Pour les particuliers, les déchets acceptés dans la limite des 500 kg seront exclusivement :

- le bois,
- les déchets verts (hors déchets alimentaires),
- les plastiques non alimentaires,
- le métal,
- les encombrants.

Les cartons, le papier et les déchets alimentaires devront impérativement être déposés aux Ecopoints.

Objectif et suivi

L'objectif est d'analyser l'impact financier de ces mesures d'ici la fin de l'année 2026. Si elles permettent une réduction significative des coûts, la commune envisagera une baisse des taxes fixes pour les ménages et les entreprises dès 2027, avec un effet rétroactif sur 2026. Dans le cas contraire, ces dispositions seront réexaminées.

Nous profitons de ce message pour rappeler l'importance d'un comportement responsable aux Ecopoints (respect des horaires, tri rigoureux et dépôt des sacs dans les moloks). Des contrôles réguliers sont effectués et les contrevenants sont sanctionnés.

La Municipalité vous remercie de votre collaboration et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Pour le Conseil municipal
Daniel Roh, Conseiller municipal

Simplification des démarches pour le remplacement des installations de chauffage par des pompes à chaleur

Depuis le 1er janvier 2026 et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les constructions, le remplacement d'une installation destinée majoritairement au chauffage de locaux ou à la préparation d'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air répondant aux conditions de l'article 22, alinéas 2 et 3 de l'ordonnance sur les constructions (RS 705.100 ; OC), est désormais soumis à une procédure d'annonce uniquement. Il ne nécessite donc plus d'autorisation de construire.

Cette simplification administrative vise à encourager la transition énergétique, tout en garantissant la qualité des installations et le respect du voisinage. Comme auparavant, la conformité des demandes, le dimensionnement ainsi que le bruit des pompes à chaleur feront l'objet d'un contrôle communal.

Pour cela, les annonces doivent être réalisées au mi-

nimum 60 jours avant la date prévue du changement de l'installation.

Le formulaire d'annonce est à disposition sur le site internet cantonal, dans la rubrique « Constructions » et sera prochainement téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service des constructions.

Pour la commission des Constructions,
Andres Gimenez, collaborateur technique
Conseillère en charge, Fatima Meylan

Eau potable et autocontrôle

Le distributeur d'eau, une entreprise du secteur alimentaire

Il est assez évident que les distributeurs d'eau produisent une denrée alimentaire. Pourtant, rarement ils sont associés en premier lieu à une boulangerie ou à une exploitation agricole, mais ils sont plutôt considérés comme des prestataires de services de base, comme un producteur d'électricité ou un fournisseur de télécommunications.

L'approvisionnement en eau puise son produit final directement dans la nature. Alors que l'électricité, une fois produite, est un produit toujours identique, l'eau potable évolue constamment, car elle est soumise aux influences de la nature et de l'homme. Parallèlement, les exigences de la législation alimentaire sont très élevées pour l'eau potable. Cela rend la tâche particulièrement exigeante.

Evolution des exigences en matière de qualité de l'eau potable

Le raccordement de tous les ménages à l'eau potable n'a été achevé que dans les années 70 en Suisse. L'objectif était alors la maîtrise de la microbiologie et la non dissémination des germes fécaux ou des agents pathogènes dans l'eau potable. Dans les années 80 et 90, le nitrate, un agent chimique dangereux pour la santé, est devenu pour la première fois un sujet de préoccupation dans l'eau potable. Une autre césure est intervenue avec le chlorothalonil, un produit phytosanitaire fongicide entre-temps interdit, dont les produits de dégradation sont aujourd'hui détectables en concentration élevée dans les ressources en eau potable de l'ensemble du Plateau suisse.

Les substances chimiques continueront malheureusement à nous préoccuper à l'avenir, car une partie d'entre elles sont persistantes, c'est-à-dire qu'elles ne se dégradent pas ou très lentement de manière naturelle dans l'environnement. Alors que les agents pathogènes meurent lorsqu'irradiés aux UV ou traités au chlore, les substances chimiques ne peuvent être éliminées de l'eau que par des méthodes complexes. Rétrospectivement, la qualité de l'eau potable n'a cessé de s'améliorer. Parallèlement, les exigences de la population en matière de sécurité ont augmenté.

Analyses d'eau

La distribution d'eau potable par la Municipalité est

soumise à un cadre légal ferme et très strict et ce conformément à un manuel d'autocontrôle. Ce dernier permet d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les dangers concernant la salubrité des aliments que l'on peut rencontrer dans les différentes étapes de transformation d'une denrée alimentaire.

C'est dans ce contexte qu'est réalisé périodiquement le nettoyage du réservoir et des installations. C'est également cette réglementation qui régit entre autres les fréquences des analyses bactériologiques et chimiques à mener. La Municipalité est tenue d'en informer une fois par année sa population. Ci-contre le tableau d'un extrait des analyses réalisées par le Service cantonale de la consommation et affaires vétérinaires et leur appréciation qualitative. Annuellement des analyses sont également publiées sur le site internet de la Municipalité.

Selon le Service cantonal de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV), l'eau potable est une eau, à l'état naturel ou après traitement, destinée à être utilisée pour la boisson, la cuisson, la préparation de denrées alimentaires ou le nettoyage d'objets de consommation. L'eau potable doit être discrète en termes d'odeur, de goût et d'aspect, et elle ne doit pas présenter de risque pour la santé en ce qui concerne la nature et la concentration des micro-organismes, des parasites et des contaminants qu'elle contient.

Il existe des exigences minimales pour l'eau potable et celles-ci sont régies par l'Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignades et de douche accessibles au public (OPBD). Fournisseur d'eau potable, le Service communal des eaux est soumis à une procédure rigoureuse d'autocontrôle. Ce suivi est mené par notre fontainier, par notre prestataire conseils Aquatech Services SA et aléatoirement par le SCAV. Cette instance cantonale effectue également des inspections techniques et administratives ; elle exerce aussi un suivi précis des problèmes de qualité qui sont portés à sa connaissance ou qui pourraient survenir.

Dans les faits, le service communal des eaux effectue les contrôles des installations et les prélèvements de suivi de la qualité des eaux de boissons distribuées selon un autocontrôle défini. Quant à l'inspecteur cantonal des eaux potables (SCAV), ce dernier effec-

tue des contrôles de manière inopinée : tout éventuel manquement ou défaut débouche sur une contestation de l'autorité cantonale (SCAV).

Ci-contre le tableau d'un extrait des analyses réalisées par le Service cantonale de la consommation et affaires vétérinaires et leur appréciation. Annuellement des analyses sont également publiées sur le site internet de la Municipalité.

Peut-on boire l'eau du circuit d'eau chaude à la maison ?

NON. Cette eau n'a plus la qualité de l'eau potable ; le distributeur d'eau recommande de ne boire et de n'utiliser pour la préparation des aliments que de l'eau froide et propre.

La composition chimique de l'eau est modifiée par l'élévation de sa température : quantité d'oxygène et de nitrites par exemple. Des substances nocives pour la santé (en cas d'ingestion) peuvent se former et le goût est altéré. Des biofilms, certaines bactéries (ex : Légionelles) et d'autres microorganismes profitent de la température favorable pour se développer et causer des risques pour la santé des personnes qui l'utilisent et la boivent.

Prendre garde aux légionelles, un danger sournois !

Les légionelles constituent une famille de bactéries dont certaines peuvent provoquer une maladie pulmonaire potentiellement grave – la légionellose. Ces bactéries peuvent proliférer dans l'eau lorsque sa température se situe entre 25°C et 45°C. En Suisse, l'Office fédéral de la santé publique recense environ 400 cas de légionellose par an (avec 10% de décès). La contamination se fait non seulement par l'eau chaude sanitaire, mais aussi par les bains à remous (spas et jacuzzis) et les installations de ventilation et d'air conditionné.

On ne se contamine pas en avalant l'eau, mais en respirant les gouttelettes d'eau infectées en suspension dans l'air (aérosols), par exemple lors d'une douche. Dans une eau de moins de 20°C, les légionelles ne se développent pas. Et à partir de 55°C, elles commencent à mourir. Ainsi, on recommande que le chauffe-eau atteigne régulièrement une température d'au moins 60°C, et que l'eau qui circule dans les conduites ait une température d'au moins 55°C (pour atteindre au moins 50°C à la sortie du robinet).

Par sécurité, les installations de chauffage modernes sont généralement programmées pour élever régulièrement – mais temporairement – la température du chauffe-eau au-dessus de 60°C pour tuer les bactéries. Par ailleurs, la température de l'eau froide devrait rester inférieure à 25°C. NB :

- La Municipalité n'est pas responsable de ce problème, il s'agit d'affaire privée.

- Les utilisateurs peuvent réaliser des prélèvements à leurs frais.

Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge, Gérald Glassey
Chef du service technique, Nicolas Berner
Fontainier communal, Jérôme Vernez

Analyse microbiologique du 17.03.2026 - Réseau			Rapport 26-VS-12033	
Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0001-MOP	Germes aérobies mésophiles	<10 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
VS-0007-MOP	Escherichia coli	non décelé	non décelé	Conforme
VS-0017-MOP	Enterococcus spp.	non décelé	non décelé	Conforme

Analyse chimique du 17.03.2026 - Réseau			Rapport 26-VS-12053	
Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme M : Valeur indicative	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	345 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	8.0 M	M : 6.8 - 8.2	
VS-0304-MOP	Dureté totale	19.8 °F		
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	14.5 °F		
VS-0306-MOP	Calcium	60.2 mg/l		
VS-0389-MOP	Chlorure	0.50 mg/l	M : max. 20.00 mg/l	
VS-0389-MOP	Sulfate	57.2 mg/l	M : max. 50.00 mg/l	
VS-0389-MOP	Nitrate	0.8 mg/l	max. 40.00 mg/l	Conforme
VS-0391-MOP	Magnésium	11.4 mg/l		
VS-0391-MOP	Sodium	1.1 mg/l	max. 200.00 mg/l	Conforme
VS-0556-MOP	Turbidité	< 0.2 UT/F	max. 1.0 UT/F	Conforme
VS-0325-MOP	Carbone organique total	< 0.5 mg/L	max. 2.0 mg/l	Conforme



© Studio Bomardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70

www.vetroz.ch

Adresses mail

Affaires sociales	affaires.socials@vetroz.ch
Agence AVS	avs@vetroz.ch
Cadastre	cadastre@vetroz.ch
Constructions	constructions@vetroz.ch
Contributions	contributions@vetroz.ch
Contrôle des habitants	cdhabitants@vetroz.ch
Etrangers	etrangers@vetroz.ch
Finances	finances@vetroz.ch
Police municipale	police@vetroz.ch
Service technique	service.technique@vetroz.ch
DPO	sebastien.fanti@lexing.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés